

MOTION – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CURAPP – 13 février 2009

Les membres du CURAPP, chercheurs, doctorants, enseignants-chercheurs, ingénieurs et personnels administratifs réunis en Assemblée générale extraordinaire,

- constatent l'aggravation et l'accélération du processus de destruction du système de recherche et d'enseignement supérieur public par le gouvernement actuel (découpage du CNRS en agences de répartition de financements, pilotage bureaucratique et politique de la recherche via l'ANR et l'AERES, 'masterisation' des formations, modification du statut des enseignants-chercheurs dépréciant l'enseignement et accroissant leur charge de cours, mise en place du contrat doctoral accroissant la précarisation des doctorants, etc.),

- expriment leur indignation face à l'agressivité et le mépris affichés vis-à-vis de la communauté scientifique par le Président de la République dans son discours diffamatoire du 22 janvier fondé sur de multiples contre-vérités.

En conséquence, ils déclarent le CURAPP « laboratoire en lutte » pour la recherche et l'enseignement supérieur.

Les membres du CURAPP refusent désormais, chacun à la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, de contribuer à la destruction de l'actuel système de recherche et d'enseignement de notre pays. Les personnels concernés s'engagent en particulier à un moratoire des expertises à l'ANR et à l'AERES conformément aux recommandations du C3N.

Les membres du CURAPP soutiennent activement le mouvement de lutte de l'ensemble des personnels de l'Université de Picardie et demandent solidairement :

- la reconnaissance du rôle central du CNRS en tant qu'opérateur de recherche dans l'ensemble des champs disciplinaires
- la relance de l'emploi scientifique sous forme de postes permanents pour toutes les catégories de personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche
- le retrait du projet de 'mastérisation' des concours de recrutement du secondaire
- le retrait du projet de décret sur le statut des universitaires
- la prédominance du modèle de l'évaluation scientifique par des pairs élus, sur le double principe intangible de l'indépendance académique et de la compétence scientifique.
- le retrait du projet de contrat doctoral

Le CURAPP soutient par ailleurs les revendications exprimées par les motions de la Coordination nationale des universités le 11 février et par le C3N le 9 février.

Fait à Amiens, le 13 février 2009.

Motion votée à l'unanimité des présents



Université de Picardie Jules Verne
Centre Universitaire de Recherche
sur l'Action Publique et le Politique
Epistémologie et Sciences Sociales